



Choisissez la formule
qui vous convient le mieux



LES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT



CONCEPTEURS, ANIMATEURS
de cadres de vie et de santé

LE SAVIEZ-VOUS ?

Prélèvement automatique SEPA, chèque, paiement en ligne sécurisé, paiement par carte bleue auprès de votre agence de rattachement ; autant de possibilités de régler votre loyer et vos charges.

Cette souplesse vous permet de disposer de plusieurs modes de paiements pouvant être utilisés suivants vos préférences en matière de règlement et/ou de vos habitudes.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE Simple, efficace et gratuit

Il est programmé pour le 5, le 10, le 12 ou le 15 de chaque mois, selon votre préférence.

Ce mode de paiement supprime les frais d'envoi, les risques de perte de chèque. Un seul formulaire à remplir et à signer une seule fois et vous n'avez plus de risque d'oubli ou de retard. À tout moment, vous pouvez annuler votre accord de prélèvement. C'est l'assurance d'un compte géré sans souci. Pour cela, il vous suffit de remplir une autorisation où vous choisissez la date de prélèvement, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE) : contactez votre agence et précisez vos nom, prénom et numéro de contrat (L/.....).

Le montant de votre loyer est prélevé automatiquement et gratuitement sur votre compte bancaire ou postal, **à la date de votre choix : le 5, le 10, le 12 ou le 15 de chaque mois.** Simple et pratique !

QUELS AVANTAGES ?

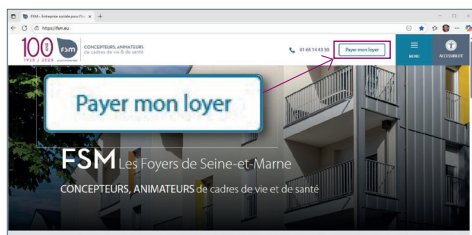
- Une solution simple, rapide et économique
- Un mode de paiement pratique ; plus besoin de penser à régler votre loyer chaque mois, dès lors que votre compte est approvisionné.
- Le montant prélevé correspond au montant dû le mois écoulé (et éventuellement du plan d'apurement).
- Si la régularisation des charges est supérieure à 50 €, vous recevrez un avis d'échéance complémentaire dont le montant ne sera pas prélevé, sauf si vous le demandez expressément. Vous pouvez toutefois demander un échelonnement du paiement de la régularisation des charges.

LES AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Quel que soit le mode de paiement que vous choisissiez, vous devez systématiquement transmettre votre numéro de contrat (L/...).

LE PAIEMENT EN LIGNE SUR WWW.FSM.EU OU RENDEZ-VOUS SUR LE SITE WWW.APAYER.FR

Pour payer votre loyer en ligne, rien de plus simple... Munissez-vous de votre **carte bancaire** et de votre **numéro de compte locataire**.



Sur la page d'accueil du site www.fsm.eu, cliquez sur le bouton **PAYER MON LOYER** en haut à droite.

PAYER UNE FACTURE

Vous souhaitez payer une facture.
Merci d'indiquer le nom de l'organisme émetteur de la facture puis cliquez sur Rechercher.

Nom de l'organisme :

Dans la fenêtre **PAYER UNE FACTURE**, dans le champ Nom de l'organisme, saisissez «**FSM**», puis cliquez sur le bouton **RECHERCHER**.

Apayer.fr Espace de paiement en ligne - FSM

Appartir est un service fourni par l'Association Française des Locataires (AFL). Le service appartient à l'Association Française des Locataires (AFL). Le service appartient à l'Association Française des Locataires (AFL).

14 AVENUE THOMAS MOREL 93000 PARIS

Étape 1 : Recherche de votre facture

Facture

Référence locataire :

Référence client :

* Informations obligatoires

Renseignez les champs **Référence facture** et **Référence Client** puis cliquez sur **RECHERCHER**.

Vérifiez toutes les informations qui s'affichent à l'écran puis vous pouvez procéder au paiement de votre loyer.

Celui-ci est rappelé sur l'avis d'échéance que vous recevez tous les mois.

LE PAIEMENT PAR **CARTE BLEUE EN AGENCE**

AGENCE VAL DE SEINE & SÉNART

Du **lundi au vendredi** : de 9h à 12h et de 14h à 17h

AGENCE DE FONTAINEBLEAU

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi : de 9h à 12h – Fermée l'après-midi sur rendez-vous uniquement

ANTENNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi : de 9h à 12h – Fermée l'après-midi sur rendez-vous uniquement

ANTENNE DE PROVINS

Lundi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mardi et jeudi : de 9h à 12h – Fermée l'après-midi sur rendez-vous uniquement

LE PAIEMENT PAR **CHÈQUE BANCAIRE OU MANDAT**

Après avoir reçu votre avis d'échéance, le chèque doit être déposé ou envoyé en agence ou au siège au plus tard le dernier jour du mois.
Vous devez inscrire vos références client au dos du chèque.

Le paiement par mandat s'effectue selon les modalités identiques au paiement par chèque.



DES DIFFICULTÉS ?

N'attendez pas,

Dès la première difficulté, vous devez impérativement prendre contact avec votre chargé(e) de clientèle afin de lui expliquer votre situation et envisager les solutions possibles.



Locataire, face aux imprévus de la vie, un conseiller vous accompagne



Il s'agit d'un service de téléconseil développé par le Groupe VYV, exclusivement réservé aux locataires des Foyers de Seine-et-Marne. Ce service gratuit et confidentiel est intégralement pris en charge par FSM pour vous, locataires⁽¹⁾ !

Un service d'écoute et de soutien pour vous épauler et faciliter votre quotidien.

- Par téléphone 24h/7j
- Gratuit et confidentiel
- Une réponse personnalisée par des professionnels spécialisés (conseillers, juristes, psychologues, écoutants, médecins, travailleurs sociaux...)
- Service intégralement pris en charge par les Foyers de Seine-et-Marne pour le titulaire du bail et ses occupants de la résidence.

Avec Écoute Santé, bénéficiez d'informations, de conseils pour un **accompagnement social et budgétaire** 24h/7j et de bien d'autres services...

- 👤 Assuré par les assistants sociaux ou conseillers en économie sociale et familiale d'Écoute santé sur tout sujet de santé ou pour de l'analyse budgétaire avec un diagnostic 360°.

COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE ÉCOUTE SANTÉ ?

- 1 J'appelle Écoute Santé muni de mon numéro de locataire : 09 74 75 25 88⁽³⁾
- 2 J'explique ma problématique, un conseiller me répond.
- 3 Je suis conseillé et orienté. Réponse immédiate ou prise en charge par un professionnel spécialisé.

▶ **N°Cristal** 09 74 75 25 88

APPEL NON SURTAXE

(1) Locataire : titulaire du bail et ses occupants. (2) Soutien psychologique dans la limite de 5 entretiens par année civile et par bénéficiaire. (3) Appel non surtaxé.

UNE QUESTION ?

**Renseignez-vous
auprès de chargé(e) de clientèle
ou de votre agence**

Agence de Fontainebleau

24, rue de Grande-Bretagne
Village de la Faisanderie
77300 FONTAINEBLEAU

☎ : 01 78 49 40 00

✉ : accueil.fontainebleau@fsm.eu

Agence Val de Seine & Sénart

14^{bis}, avenue Thiers
77000 MELUN

☎ : 01 64 14 43 47

✉ : accueil.valdeseine@fsm.eu

Antenne de Bussy-Saint-Georges

12, rue Jean Monnet
77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

☎ : 01 78 49 62 45

✉ : accueil.bussy@fsm.eu

Antenne de Provins

28, rue du Val
77160 PROVINS

☎ : 01 72 84 00 24

✉ : accueil.provins@fms.eu



WWW.FSM.EU



LE TRI
+ FACILE

CATALOGUE

